

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de Normandie Université

Vu le code de l'Education, notamment son article L.712-2,

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université, notamment son article 12,

Vu la délibération CA n°202307-01 du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 portant élection de Monsieur Ronan CONGAR en tant que président de Normandie Université,

Vu la délibération CA n°202401-02 du Conseil d'Administration du 15 janvier 2024 approuvant la délégation de signature du Président de Normandie Université,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 janvier 2024 portant nomination et classement de Madame Sophie LACH dans l'emploi de directrice générale des services au sein de Normandie Université.

ARRETE

Article 1 – Délégation de signature est donnée à **Madame Sophie LACH**, Directrice générale des services de Normandie Université, à l'effet de signer, au nom du Président de Normandie Université et dans la limite de ses attributions et compétences :

- Toutes mesures à caractère administratif, notamment les décisions à caractère réglementaire ou individuel, les accords et conventions y compris les contrats de travail des personnels, les marchés publics, les mémoires en défense devant les juridictions, les correspondances, à l'exception des diplômes délivrés par Normandie Université et des accords stratégiques ;
- Tous les actes relatifs à l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, y compris l'octroi de subventions et le versement de cotisations.

Article 2 - Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission à la Rectrice. La délégation consentie prendra fin au plus tard, soit à la fin du mandat du délégant soit à la cessation des fonctions de la délégataire.

Article 3 – La Directrice générale des services et l'Agent comptable de Normandie Université sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché de manière permanente à la présidence et publié sur le site de l'établissement.

Fait à Caen, le 15 janvier 2024

Le Président de Normandie Université,



Ronan CONGAR

Dépôt de signature :

Je soussignée, Madame Sophie LACH, déclare n'utiliser dans le cadre de la délégation ci-dessus consentie que le modèle de signature apposé ci-dessous.

Fait à Caen, le **26 10 2024**

La Déléguée
Madame Sophie LACH

